



CSSM
CAISSE DE
SÉCURITÉ SOCIALE
DE MAYOTTE



**RAPPORT
STATISTIQUE
2020**



CONTENU

Lexique	2
Le réseau d'accueil physique des publics de la CSSM	3
Les chiffres clés au 31/12/2020	4

1

Les professionnels de santé libéraux (PS)

5

2

Les masses financières des prestations légales et des cotisations sociales par branches de Sécurité sociale

6

3

L'Assurance maladie (branche Maladie et branche Accident du Travail et Maladie Professionnelle)

7

4

Les politiques d'action sociale de la CSSM

10

5

Les Allocations familiales

11

6

Les prestations vieillesse

13

7

Le Recouvrement des cotisations sociales

14

MAYOTTE, LA SÉCURITÉ SOCIALE EN QUELQUES CHIFFRES

« Mayotte, la Sécurité sociale en quelques chiffres » s'inscrit dans le cadre du rapport d'activité annuel de la Caisse de Sécurité Sociale de Mayotte. Il s'agit de se focaliser sur certains chiffres marquants de l'année 2020 avec un regard rétrospectif sur la situation de l'exercice précédent en 2019. Il y est fait état des bénéficiaires et des prestations servies par l'ensemble des branches de la Sécurité sociale que gère la CSSM. Un focus sur la situation du recouvrement des cotisations sociales est également proposé. Il faut noter que la lecture du rapport statistique 2020 doit s'effectuer avec la gestion de la crise Covid-19 en arrière-plan [période de confinement territorial, état d'urgence sanitaire, etc.].

LEXIQUE

AFFILIÉ

Une personne qui est rattachée à un organisme de la Sécurité sociale tel que la CSSM

ALD

Le signe «ALD» signifie «affections de longue durée». Ce dispositif permet la prise en charge de pathologies qui nécessitent un traitement prolongé et coûteux.

ALLOCATAIRE

Une personne qui perçoit au moins une allocation familiale en regard de sa situation familiale

AIDES FAMILIALES

Aides versées par la Caisse d'Allocations familiales (y compris par la Caisse de sécurité sociale) : Allocations familiales, Aides au logement, Aeeh, AAH, RSA, Prime d'activité, etc.

ASPA, SANS ASSURANCE VIEILLESSE

Allocation spéciale pour personnes âgées (ASPA) qui ne relèvent d'aucun régime de base obligatoire français d'assurance vieillesse

ASSURÉ (SOCIAL)

Une personne affiliée, en qualité de responsable de dossier, à la CSSM qui gère ses prestations de base en matière d'assurance maladie

AYANTS-DROIT

Un membre de famille qui est rattaché à un assuré social pour la prise en charge de ses frais de santé

BÉNÉFICIAIRE

Une personne titulaire ou responsable d'un droit dont il dispose

BÉNÉFICIAIRE CONSOMMANT

Une personne qui a fait objet d'un remboursement de frais de santé sur une période donnée

COMPTE ACTIF

Un compte employeur ouvert par l'organisme de recouvrement dont l'état est non radié au cours de la période

COMPTE COTISANT

Un compte ouvert par l'organisme de recouvrement au nom de la personne physique ou morale redevable de cotisations sociales

COTISATIONS SOCIALES ENCAISSÉES

Elles représentent l'ensemble des crédits directs et des encaissements sur mises en recouvrement

COTISATIONS SOCIALES LIQUIDÉES

Elles représentent l'ensemble des cotisations dues par les cotisants aux organismes du recouvrement.

PERSONNE COUVERTE

Toutes personnes rattachées à un dossier : le responsable du dossier, le conjoint, les enfants et autres personnes à charges

RÉGIME GÉNÉRAL

Le régime général concerne les travailleurs salariés du secteur privés et les travailleurs indépendants (hors Section locale Mutualiste (ex MGEN), hors régime agricole)

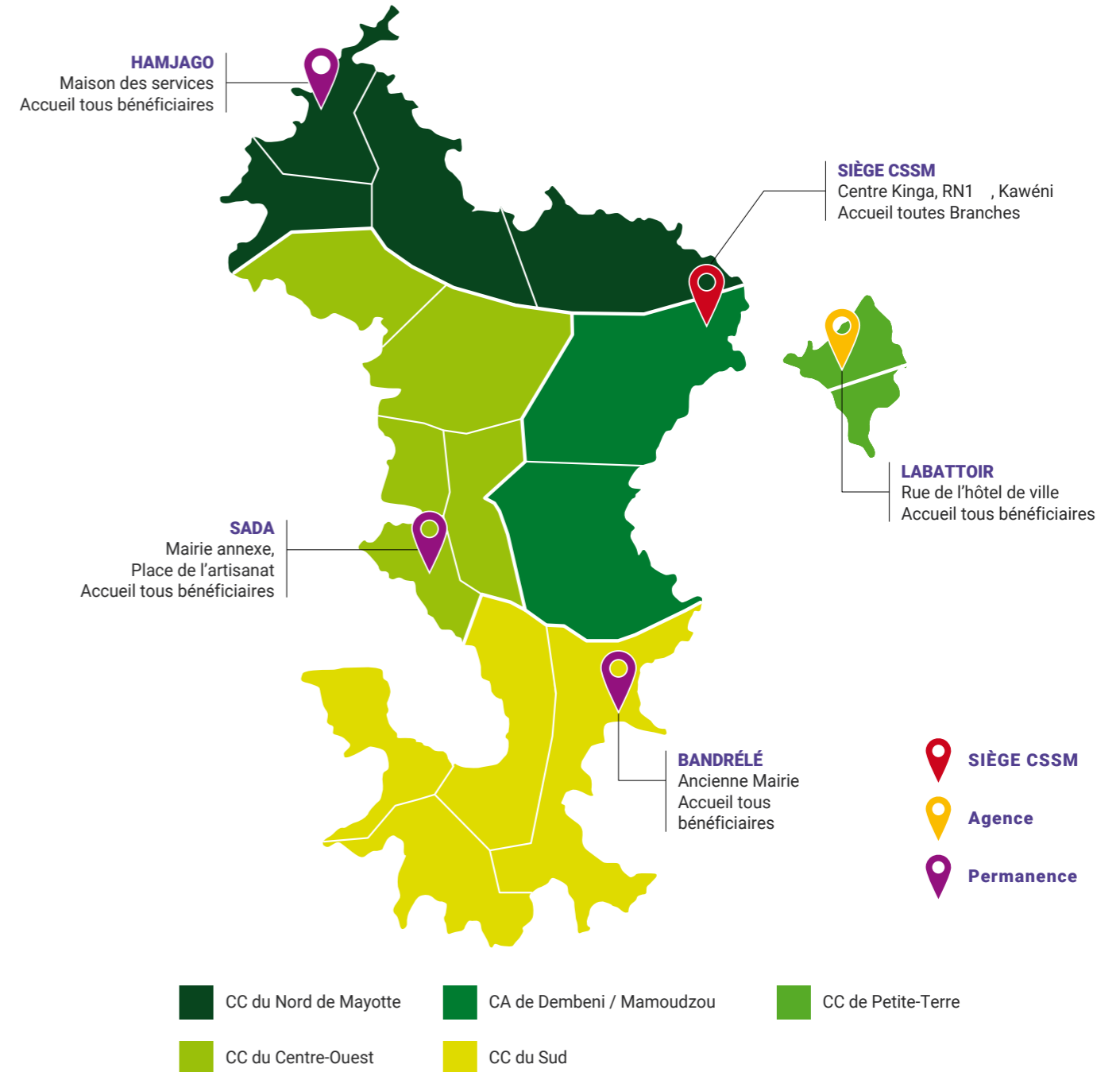
TAUX DES RESTES À RECOUVRER (TRAR)

Le TRAR au titre de l'exercice d'exigibilité est le rapport entre les cotisations non recouvrées de l'exercice en cours et les cotisations liquidées au titre de l'exercice en cours.

TAUX DE COUVERTURE

Le taux de couverture est le rapport entre le nombre de personne couverte par un ensemble de prestations et la population recensée dans le territoire

LE RÉSEAU D'ACCUEIL PHYSIQUE DES PUBLICS DE LA CSSM



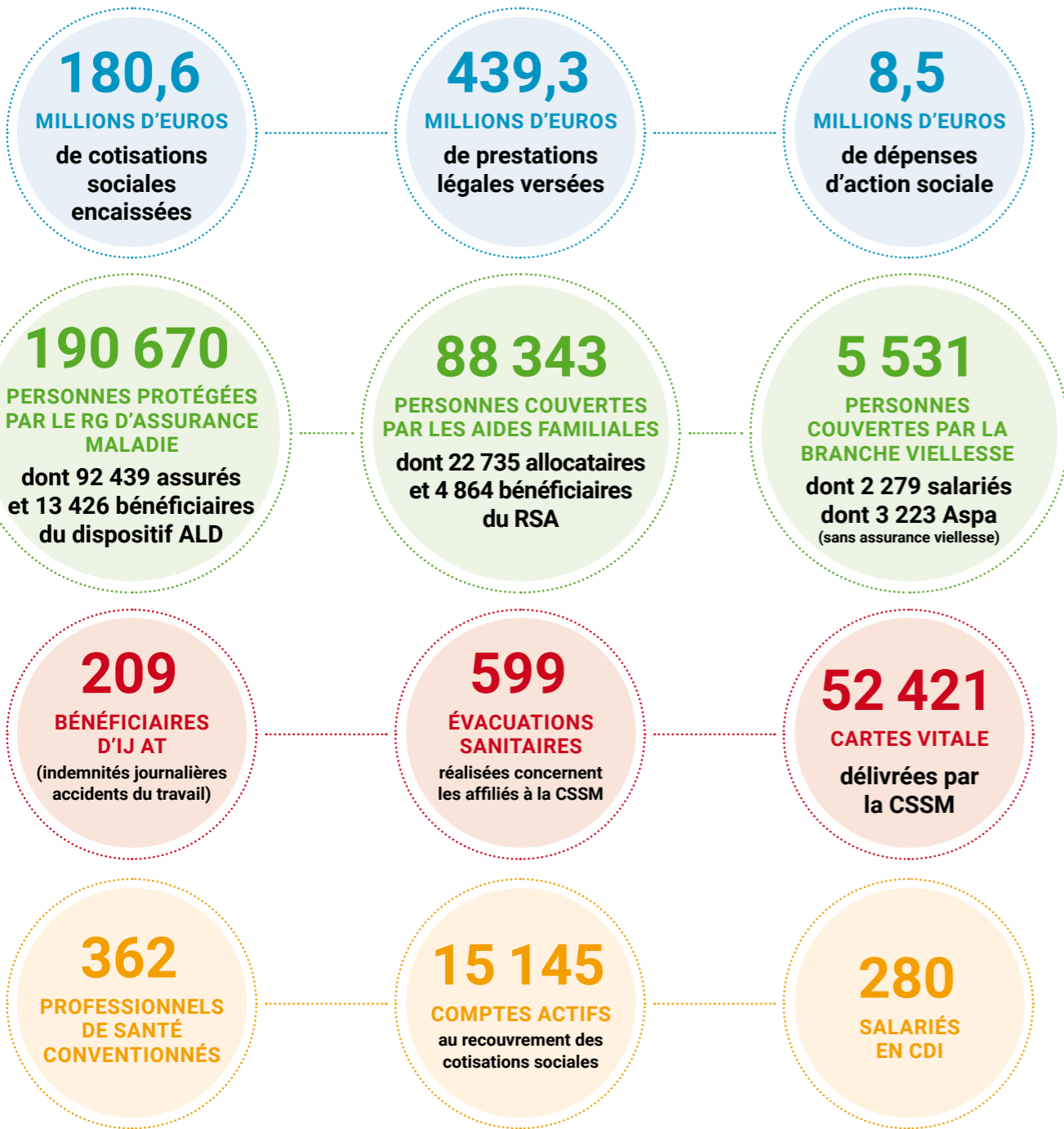
C'EST...

► **1 Siège social** pour recevoir tous publics (les bénéficiaires et les professionnels), du lundi au vendredi

► **1 Agence** pour recevoir tous les bénéficiaires, du lundi au vendredi

► **3 permanences** pour recevoir tous les bénéficiaires, 1 à 2 jours par semaine

CHIFFRES CLÉS AU 31/12/2020



Taux de couverture de la Sécurité sociale RG à Mayotte

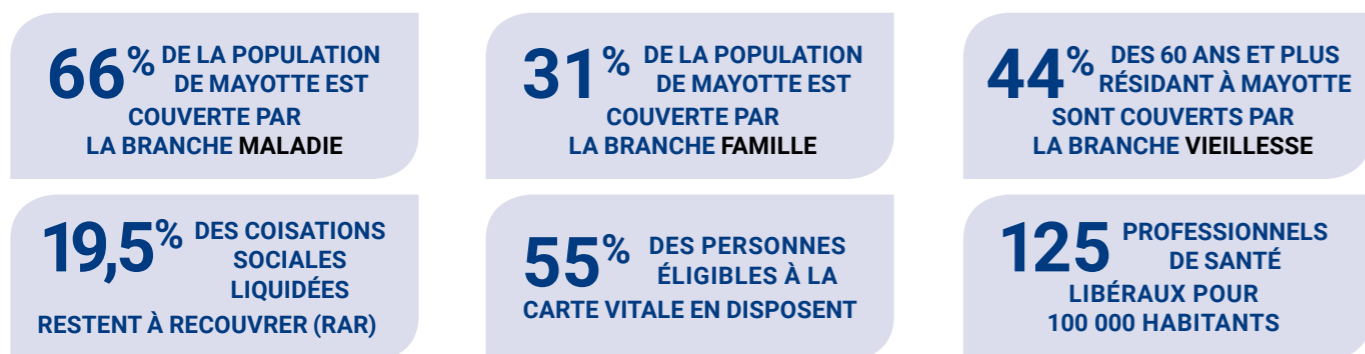


Figure 1 – Répartition des professionnels de santé par commune au 31 décembre 2020

Au 31 décembre 2020, 104 professionnels de santé (PS) libéraux exercent dans la commune de Mamoudzou dont 5 % en cabinet secondaire. La commune de Mamoudzou regroupe 20,3 % à 28,9 % des PS en activité à Mayotte.

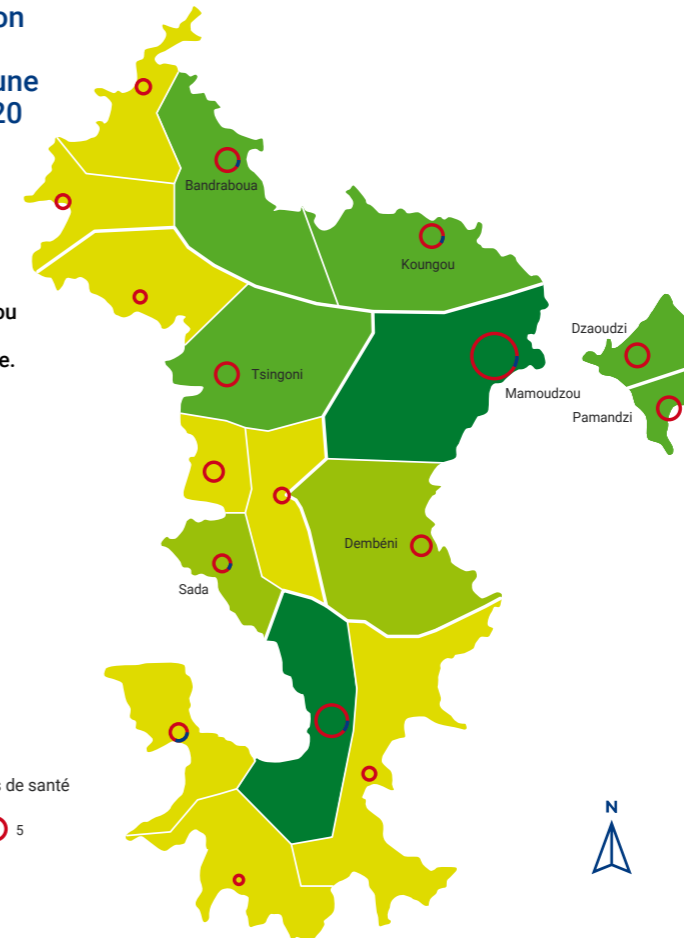
Structure des PS en %

- [0,8 ; 2,2 [
- [2,2 ; 6,1 [
- [6,1 ; 20,3 [
- [20,3 ; 28,9 [

Nombre de professionnels de santé

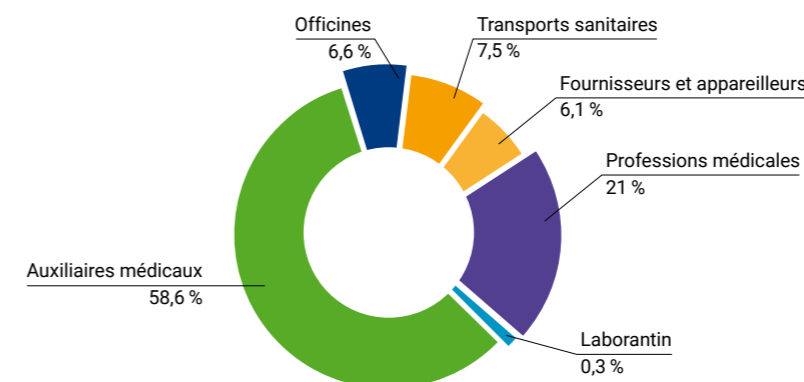
- 100
- 30
- 5

Cabinet secondaire



en 2020 au 31/12	Catégorie des PS	en 2020 au 31/12	Catégorie des PS
362	professionnels de santé conventionnés	139	infirmiers
76	professions médicales	67	masseurs-kinés
30	médecins généralistes	2	orthophonistes
5	médecins spécialistes	2	podologues
1	diabéto / endocrinologue	2	orthoptistes
1	rhumatologue	73	fournisseurs
1	radiologue	24	pharmaciens
1	cardiologue	9	opticiens
1	gynécologues	12	ambulanciers
11	chirurgiens-dentistes	15	taxis sanitaires
30	sages-femmes	13	fournisseurs d'appareillages
212	professions d'auxiliaires médicaux	1	laborantin (directeur de laboratoire)

Figure 2 – Ventilation des professionnels de santé libéraux par spécialité au 31 décembre 2020



2 Les masses financières des prestations légales et des cotisations sociales par branches de Sécurité sociale

Tableau 1 – Charges des prestations légales de la CSSM en 2019 et 2020

Charges de prestations (en euros) - classe 6	Exercice 2020	Exercice 2019	Évolution 2020/19
Total Prestations légales	439 273 533	423 021 209	3,84%
Branche Maladie - Maternité	336 891 630	321 148 141	4,90%
Prestations maladie	318 834 617	303 366 270	5,10%
dont : prestations exécutées en ville	80 039 344	77 336 658	3,49%
dont : dépenses exécutées en établissement	238 795 273	226 029 612	5,65%
Prestations maternité	17 440 563	17 017 144	2,49%
dont : prestations exécutées en ville	9 717 236	9 539 976	1,86%
dont : IJ maternités	6 077 600	5 817 350	4,47%
dont : dépenses exécutées en établissement	7 723 327	7 477 169	3,29%
Prestations d'invalidité	438 517	389 274	12,65%
Prestions décès	6 922	20 665	-66,50%
Charges techniques Maladie	171 011	354 787	-51,80%
Branche AT/MP	12 026 251	11 054 254	8,79%
Prestations AT/MP	2 136 263	1 960 788	8,95%
dont : rentes d'incapacité	587 728	508 889	15,49%
Charges techniques AT/MP	9 889 988	9 093 466	8,76%
Branche Famille	63 723 952	65 349 925	-2,49%
Prestations familiales et légales	49 762 076	48 575 101	2,44%
dont : allocations familiales	33 563 966	34 369 076	-2,34%
Prestation d'Aide à la Restauration Scolaire (PARS)	13 953 546	16 617 736	-16,03%
Charges techniques Famille	8 330	157 089	-94,70%
Branche Retraite	26 631 699	25 468 889	4,57%
Prestations vieillesse (DP et DD)	7 410 767	6 810 800	8,81%
dont : pension de retraite (y.c. AVTS)	7 171 584	6 621 680	8,30%
Allocation de veuvage	184 566	165 659	11,41%
Allocations spéciales pour personnes âgées (ASPA)	19 036 367	18 492 430	2,94%
Total Prestations extralégales	8 520 272	9 527 082	-10,57%
Action sanitaire et sociale Maladie	580 980	506 814	14,63%
Action sanitaire et sociale AT/MP	1 226	2 490	-50,75%
Action sociale Familiale	7 155 546	8 794 271	-18,63%
Action sociale Vieillesse	782 520	223 506	250,11%
Total Action de prévention	663 334	689 036	-3,73%
Action de prévention Maladie	268 582	202 971	32,33%
Action de prévention AT/MP	394 752	486 065	-18,79%

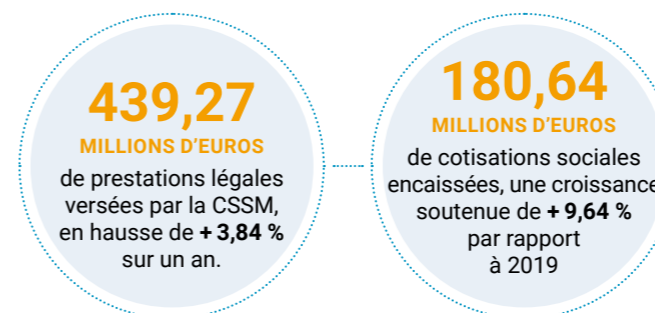


Tableau 2 – Produits de cotisations sociales encaissées par la CSSM en 2019 et 2020

Produits de cotisations (en euros) - classe 7	Exercice 2020	Exercice 2019	Évolution 2020/19
Total Cotisations sociales	180 639 697,82	164 759 161,54	9,64%
Cotisations sociales Maladie	73 398 013,59	62 143 933,04	18,11%
Cotisations sociales AT/MP	11 971 226,36	11 019 034,67	8,64%
Cotisations sociales Famille	32 999 595,40	31 155 537,04	5,92%
Cotisations sociales Retraite	62 270 862,47	60 440 656,79	3,03%

Figure 3 – Charges de prestations légales de la CSSM par branche au 31/12/2020

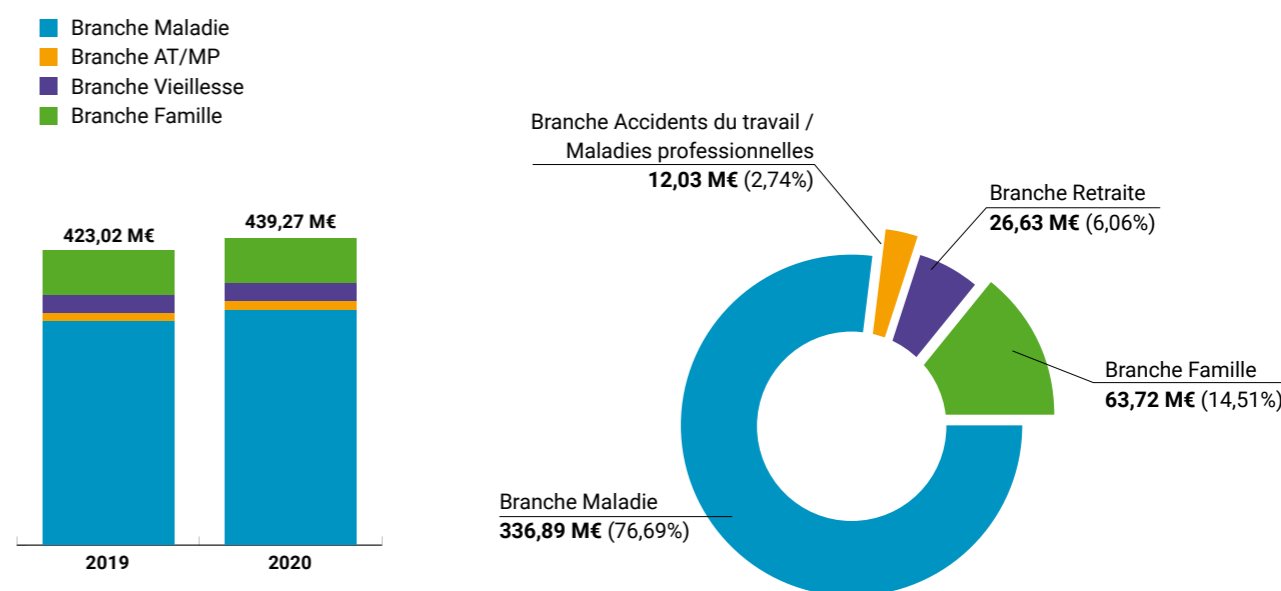
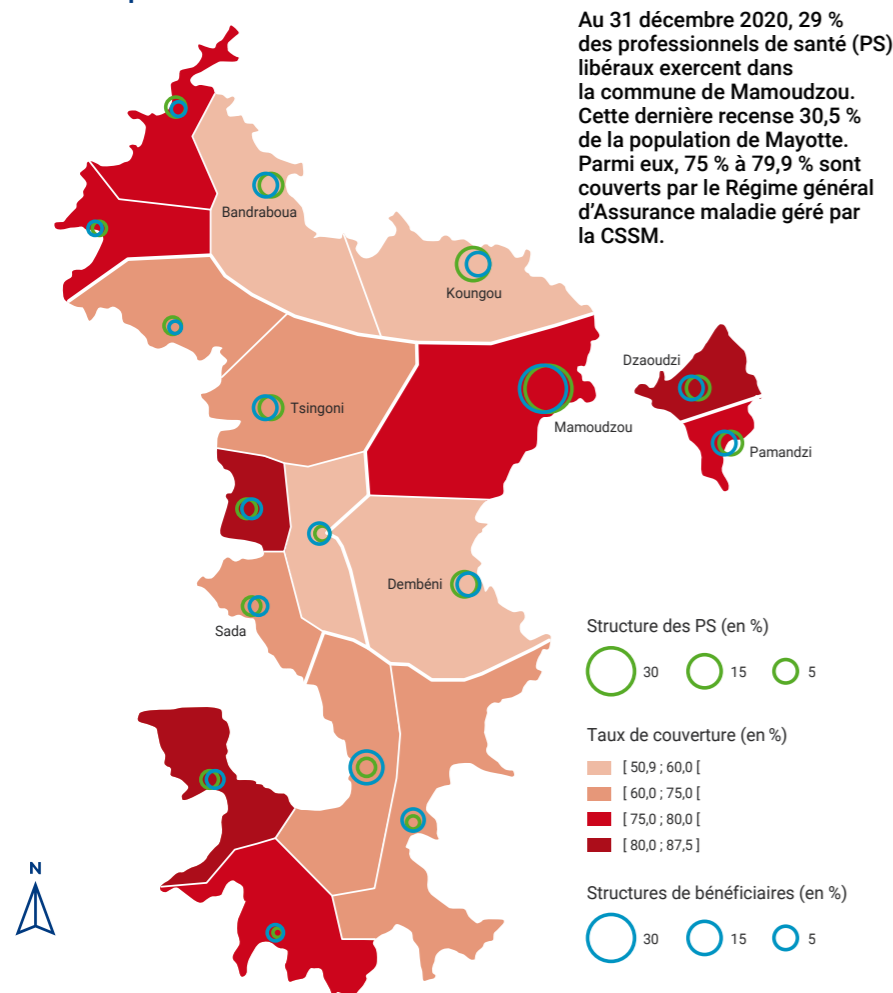


Figure 4 – Taux de couverture du Régime général d'assurance maladie par commune au 31/12/2020



190 670
PERSONNES AFFILIÉES À LA CSSM
 (66 % de la population de Mayotte), en hausse de + 4,3 % par rapport à 2019

92 439
ASSURÉS
 (48,5 % des affiliés), soit **41 ans et 9 mois** d'âge moyen

98 321
AYANTS-DROIT
 (51,5 % des affiliés), soit **9 ans et 8 mois** d'âge moyen

42,6 %
DES PERSONNES AFFILIÉES
 ont moins de 16 ans

52 421
CARTES VITALE
 délivrées par la CSSM, + 11,3 %

110 300
BÉNÉFICIAIRES
 consommant l'Assurance maladie, + 5,8 %

348,92
MILLIONS D'EUROS
 de dépenses de prestations légales, + 5 %

219,26
MILLIONS D'EUROS
 de dotations annuelles de financement allouées aux hôpitaux publics, + 4,9 %

Tableau 3 – Dépenses exécutées en soins de ville par poste en 2020

	Exercice 2020	Exercice 2019	Évolution 2020/19
Honoraires	39 155 442	38 526 972	1,6%
Pharmacie	19 892 822	20 475 034	-2,8%
LPP (appareillages, pansements, autres dispositifs médicaux)	8 021 060	7 974 152	0,6%
Laboratoires	3 411 020	2 600 089	31,2%
Transports des assurés	10 822 723	9 639 468	12,3%
Prestations en espèces (Indemnités journalières)	8 497 412	7 542 740	12,7%
Autres prestations	492 455	518 129	-5,0%
Total des dépenses	90 292 934	87 276 584	3,5 %

Tableau 4 – Dépenses des prestations en soins de l'Assurance maladie

	Exercice 2020	Exercice 2019	Évolution 2020/19
Dépenses de prestations exécutées en ville (y c. IJ maternité)	90 292 934	87 276 584	3,5%
Dépenses relatives aux établissements sanitaires	235 542 054	221 460 046	6,4%
Établissements publics	220 504 850	210 085 957	5,0%
dont : dotation CHM	219 261 954	208 941 821	4,9%
Établissements privés	15 037 204	11 374 090	32,2%
Dépenses en établissements et services pour personnes âgées et personnes handicapées (médico-sociaux)	11 988 727	13 098 683	-8,5%
Dépenses relatives aux autres prises en charge (invalidité, décès, rentes AT)	1 033 168	918 828	12,4%
Autres charges techniques	10 060 999	9 448 253	6,5%
Total charges de prestations légales	348 917 881	332 202 394	5,0%

Figure 5 – Pyramide des âges des affiliés du Régime général d'Assurance maladie à Mayotte au 31/12/2020

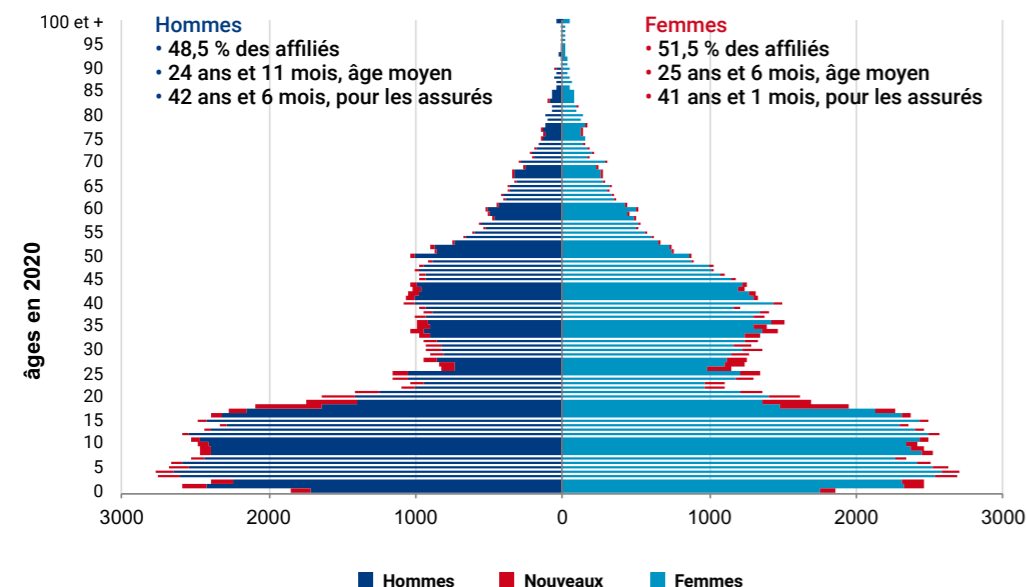


Figure 6 – Ventilation des consommations des soins exécutés en ville par poste en 2020

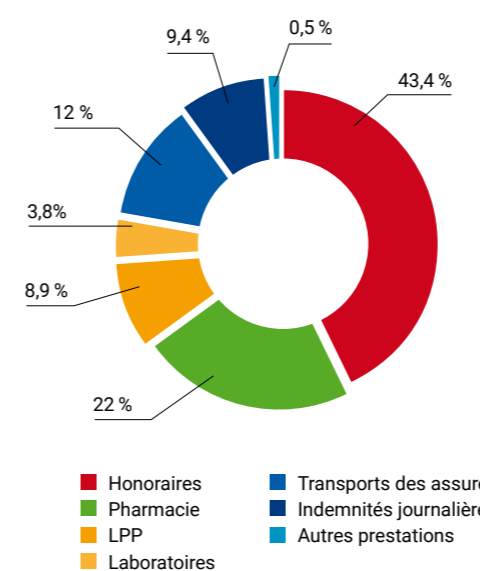
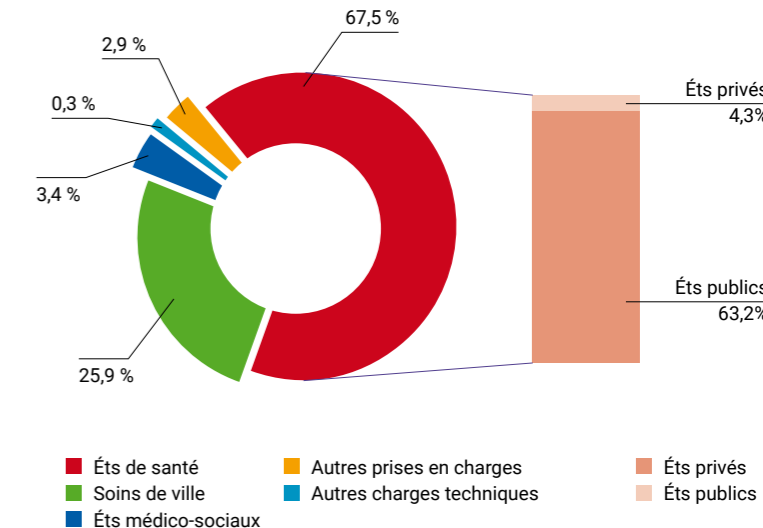


Figure 7 – Répartition des dépenses de prestations légales par secteur en 2020



FOCUS SUR LES « ÉVACUATIONS SANITAIRES » EN 2020

En cas d'évacuation sanitaire (Évasan), la CSSM prend en charge les frais de transport, d'hospitalisation ainsi que l'accompagnement des assurés sociaux après l'hospitalisation (ordonnance du 20 décembre 1996).



PRINCIPALES CAUSES D'ÉVASAN EN 2020

- ▶ les maladies cardio-circulatoires,
- ▶ les tumeurs, le transfert pour traitement des pathologies cancéreuses,
- ▶ les affections génito-urinaires en rapport avec la prise en charge de l'insuffisance rénale chronique,
- ▶ les maladies du système nerveux

Les établissements receveurs d'évasan en 2020

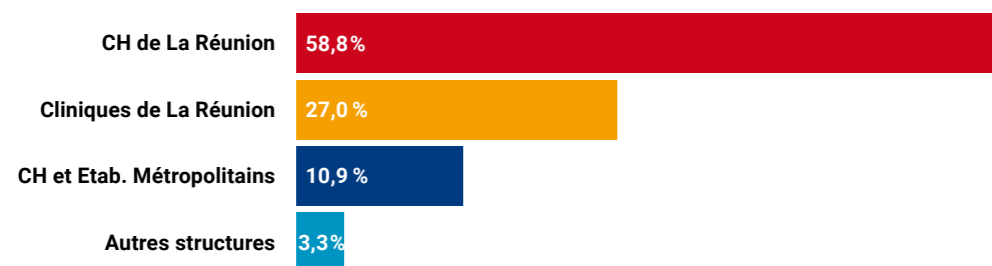
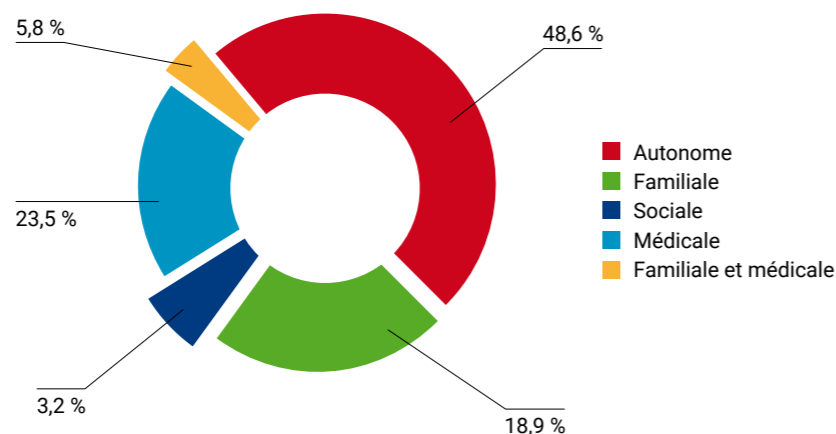


Figure 8 – Répartition des assurés en Evasan selon la catégorie de personnes accompagnantes lors du transfert en 2020



L'Action sanitaire et sociale de l'Assurance maladie rassemble des aides extralégales accordées par la CSSM aux assurés sociaux confrontés à des difficultés financières dues à une maladie.

L'Action sociale famille a notamment pour mission de créer les conditions favorables à l'autonomie, à l'insertion sociale et au retour à l'emploi des jeunes et des Familles.

L'Action sociale vieillesse est focalisée sur la prévention et l'adaptation des conditions de vie autour de la personne âgée.

Tableau 5 / Figure 9 – Répartition des dépenses de l'As et de l'Ass par risque au 31 décembre 2020

		Exercice 2020	Évolution 2020/19
Ass maladie et ATMP	Dépenses réalisées	582 206 €	14,3%
	dont actions collectives	215 216 €	12,1%
	dont actions individuelles	366 990 €	15,7%
As vieillesse	Dépenses réalisées	782 520 €	250,1%
	dont actions collectives	38 185 €	575,6%
	dont actions individuelles	744 335 €	241,7%
As famille	Dépenses réalisées	7 155 546 €	-18,6%
	dont actions collectives	6 350 927 €	-27,6%
	dont actions individuelles	804 619 €	2833,9%
Total	Dépenses réalisées	8 520 272 €	-10,6%

Risque	Aides collectives	Aides individuelles
ASS maladie	37,0%	63,0%
AS vieillesse	4,9%	95,1%
AS famille	88,8%	11,2%

8,52 MILLIONS D'EUROS de dépenses d'action sanitaire et sociale

95,1% de dépenses d'action sociale vieillesse accordés aux personnes âgées au titre d'aides financières individuelles

88,8% de dépenses d'As famille est portée par les aides financières collectives attribuées à des porteurs de projet

63% de dépenses d'Ass maladie sont directement attribuées à des bénéficiaires sous formes d'aides financières individuelles

Figure 10 – Taux de couverture des aides familiales par commune au 31/12/2020

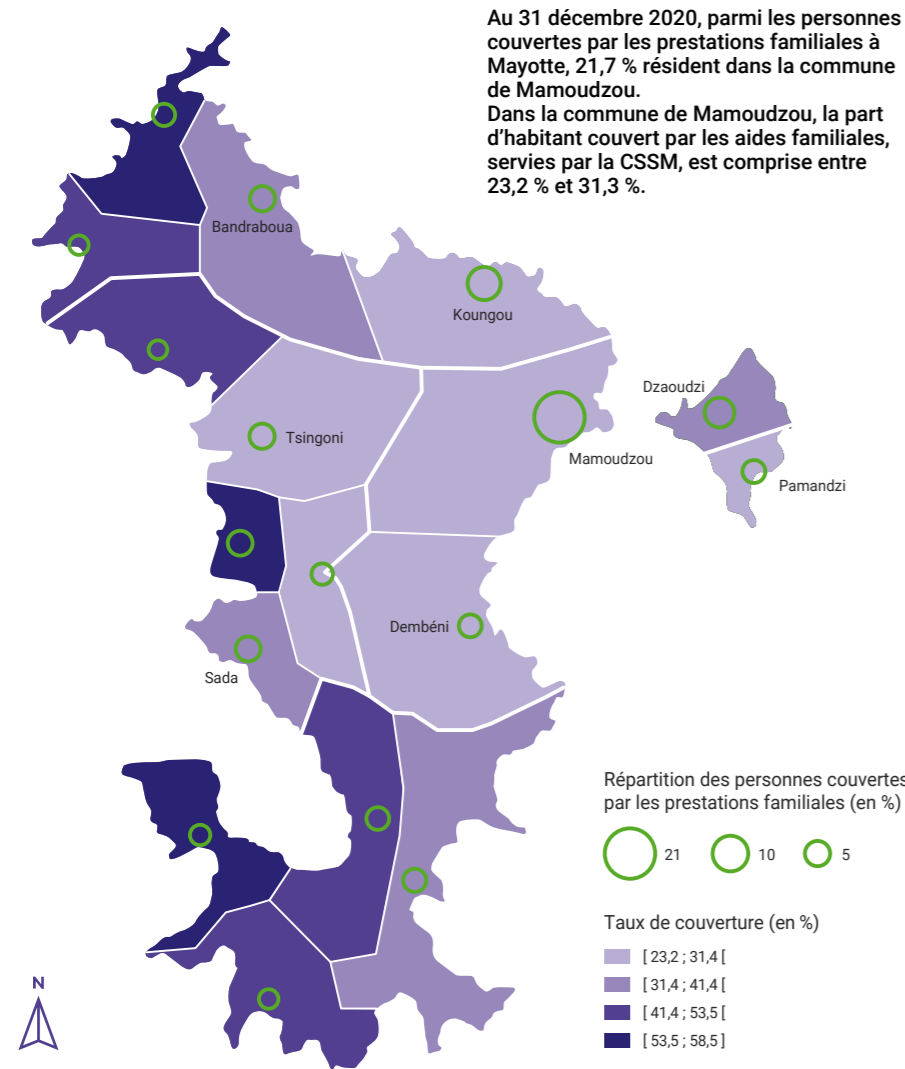
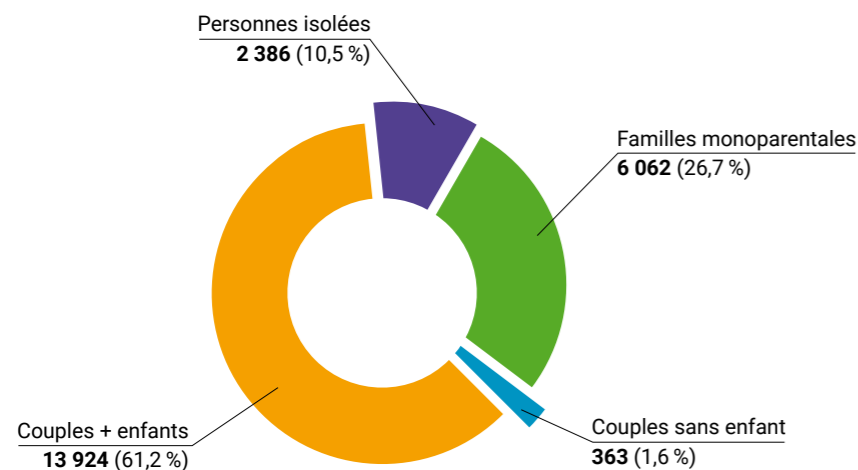


Figure 11 – Caractéristiques des allocataires au 31 décembre 2020



88 343
PERSONNES COUVERTES PAR LES PRESTATIONS FAMILIALES, SOIT 31% de la population de Mayotte

1 DOSSIER
ALLOCATAIRES COUVRE EN MOYENNE, 4 personnes (responsable du dossier, conjoint, enfants à charge)

22 735
ALLOCATAIRES RESPONSABLES DE DOSSIERS, en baisse de 0,8 %
41 ans et 11 mois, âge moyen des allocataires, 70,1 % sont des femmes et 29,9 % des hommes

4 864
BÉNÉFICIAIRES DU REVENU DE SOLIDARITÉ ACTIVE, recul de 10 %

6 062
FAMILLES MONOPARENTALES, en hausse de +2,5 %

98,64
MILLIONS D'EUROS de prestations familiales et légales versées par la CSSM, en hausse de +2,2 % dont 63,76 millions d'euros de prestations légales, en baisse de 2,2 %

Figure 12 – Évolution du nombre d'allocataires par type de prestations

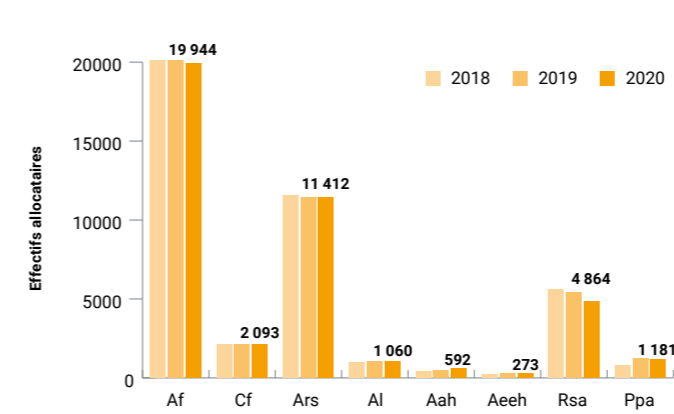


Figure 13 – Évolution du nombre de personnes couvertes par les prestations familiales entre 2018 et 2020

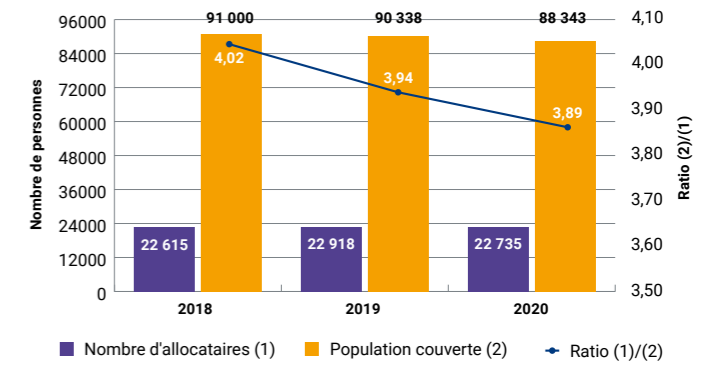


Tableau 6 / Figure 14 – Répartition des prestations familiales et légales servies par la CSSM au 31 décembre 2020

Prestations familiales et légales (en euros)	Exercice 2020	Exercice 2019	Évolution 2020/19
Allocations Familiales (Af)	33 563 966	34 369 076	-2,3%
Complément familial (Cf)	3 152 251	3 297 362	-4,4%
Allocation de rentrée scolaire (Ars)	12 309 819	10 376 056	18,6%
Allocation d'éducation de l'enfant handicapé (Aeeh)	778 518	563 760	38,1%
Prestation d'Aide à la Restauration Scolaire (PARS)	13 953 546	16 617 736	-16,0%
Total prestations légales	63 758 100	65 223 990	-2,2%
Prime pour l'activité (Ppa)	2 278 068	2 230 603	2,1%
Revenu de Solidarité Active (Rsa)	23 221 460	21 750 469	6,76%
dont Rsa socle	19 033 932	20 863 677	-8,77%
dont Prime exceptionnelle RSA	4 187 528	886 792	372,21%
Allocation pour Adulte Handicapé (Aah)	4 286 872	2 643 615	62,2%
Allocations d'aide au logement (Al)	5 024 745	4 571 535	9,9%
Autres prestations (Apl, Rso, Rmi...)	75 445	54 722	37,9%
Total prestations décentralisées	34 886 590	31 250 943	11,6%
Ensemble des prestations familiales	98 644 689	96 474 933	2,2%
Total PF hors PARS, hors primes exceptionnelles	80 503 615	78 970 406	1,9%

- Allocations Familiales (Af)
- Complément familial (Cf)
- Allocation de rentrée scolaire (Ars)
- Allocations d'aide au logement (Al)
- Allocation pour Adulte Handicapé (Aah)
- Allocation d'éducation de l'enfant handicapé (Aeeh)
- Revenu de Solidarité Active (Rsa)
- Prime pour l'activité (Ppa)

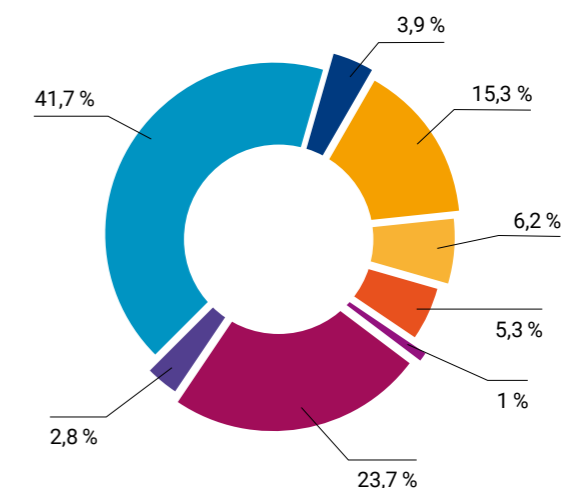
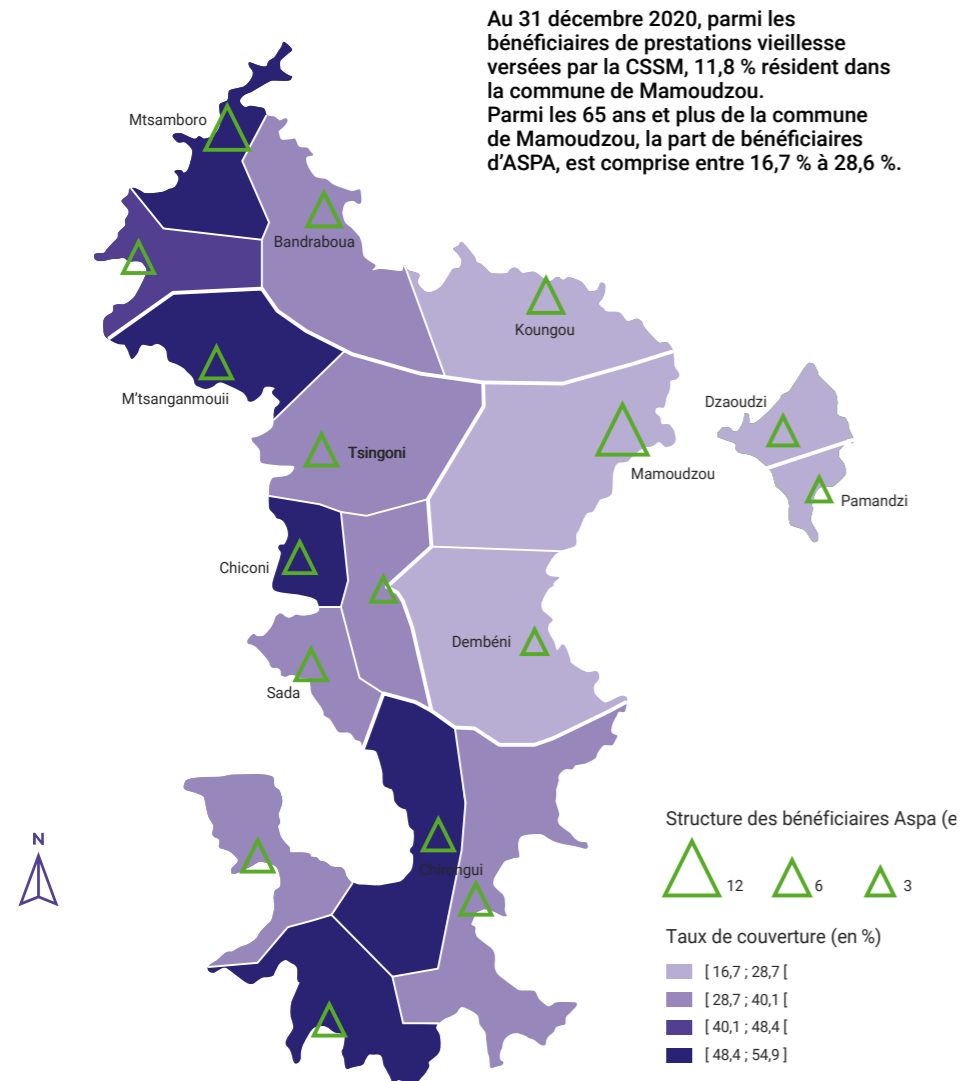


Figure 15 – Répartition des bénéficiaires d’Allocations Aspa par commune en 2020



Au 31 décembre 2020, parmi les bénéficiaires de prestations vieillesse versées par la CSSM, 11,8 % résident dans la commune de Mamoudzou. Parmi les 65 ans et plus de la commune de Mamoudzou, la part de bénéficiaires d’ASPA, est comprise entre 16,7 % à 28,6 %.

5 531
BÉNÉFICIAIRES DE PRESTATIONS VIEILLESSE servies par la CSSM (+5,3 %), soit **45 %** de la population de Mayotte âgée de 60 ans et plus

2 279
RETRAITÉS DE PENSION PERSONNELLE ET DE PENSION DE RÉVERSION DONT **380** percevant une ASPA, en hausse de + 9,7 %, **71 ans et 3 mois**, âge moyen des retraités, **29 %** sont des femmes et **71 %** des hommes

3 223
BÉNÉFICIAIRES D’ALLOCATION SPÉCIALE pour personnes âgées (ASPA Mayotte) sans régime d’assurance vieillesse, en hausse de + **2,3 %**

26,63
MILLIONS D’EUROS de dépenses des prestations vieillesse, + **4,6 %**

Figure 16 – Évolution du nombre de bénéficiaires de prestations vieillesse entre 2014 et 2020

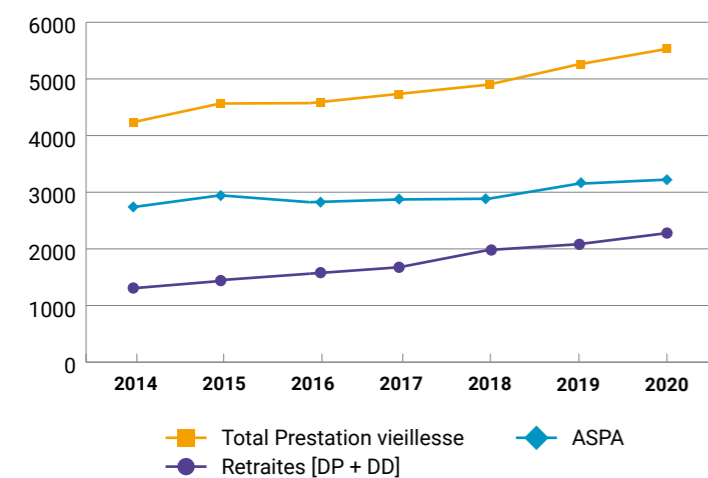


Figure 17 – Répartition des bénéficiaires par type de prestations vieillesse en 2020

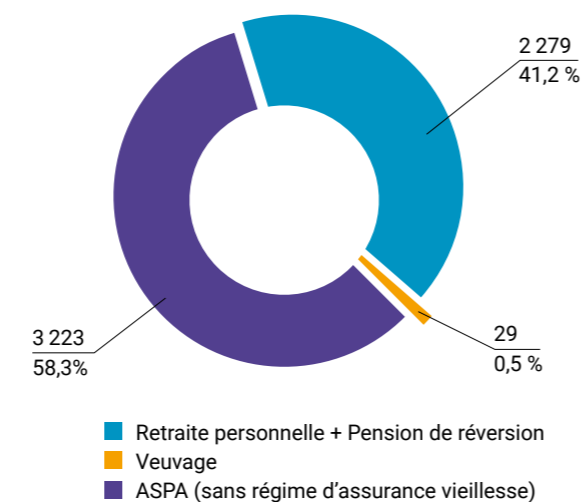


Tableau 7 – Dépenses des prestations légales vieillesse par type

Montants en euros	Exercice 2020	Exercice 2019	Évolution 2020/19	Structure en 2020
Retraite personnelle	7 171 584	6 621 680	8,3%	26,9%
Pension de réversion	239 183	189 120	26,5%	0,9%
Allocation de veuvage	184 566	165 659	11,4%	0,7%
Allocation ASPA	19 036 367	18 492 430	2,9%	71,5%
Total Prestations vieillesse	26 631 699	25 468 889	4,6%	100%



Pour assurer son rôle de redistribution, l'une des missions premières de la CSSM est de recouvrer et répartir les cotisations et contributions sociales des salariés et des employeurs afin de contribuer à la solidarité nationale.

Tableau 8 – Répartition des comptes cotisants par catégorie

Nombre de comptes actifs	Exercice 2020	Exercice 2019	Évolution 2020/19
Secteur privé (RG)	3 462	3 158	9,6%
Secteur public (ACT)	83	79	5,1%
Employeurs et travailleurs indépendants (ETI)	10 488	9 994	4,9%
Employeurs de personnels de maison (EPM)	1 101	1 417	-22,3%
Divers	11	26	-57,7%
Ensemble	15 145	14 674	3,2%

Figure 18 – Évolution du taux du reste à recouvrer entre 2014 et 2020

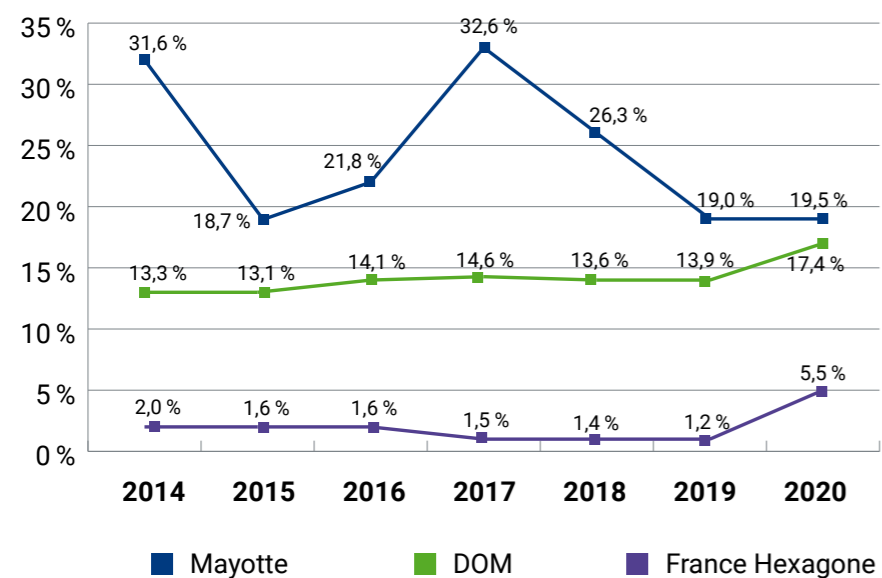


Tableau 9 – Situation contentieuse sur l'exercice 2020

	Nombre redevables	Cotisations liquidées en euro	Nombre débiteurs	Restes à recouvrer en euros	Taux d'impayés	Évolution du taux d'impayés
Secteur privé	3 351	117 983 025	2 826	37 560 064	31,8 %	+ 3,81 pts
Secteur public	91	105 482 192	68	3 567 431	3,4 %	-0,02 pt
Employeurs de personnels de maison	1 180	3 659 048	985	3 105 510	84,9 %	-4,94 pts
Divers	1	207 771	0	29	0,0 %	+ 0,01 pt
Total	4 623	227 332 036	3 879	44 233 034	19,5 %	+ 0,48 pt

15 145
COMPTES ACTIFS,
en hausse **+ 3,2 %**
dont **4 623** comptes cotisants
et **10 488** comptes ETI
actifs dont le recouvrement
est suspendu
depuis 2015

3 462
COMPTES DU SECTEUR
PRIVÉ ACTIFS
(dont **96,8 %** redevables
aux cotisations),
en hausse
de **+ 9,6 %**

227,33
MILLIONS D'EUROS
de cotisations sociales
liquidées, **+ 11,5 %**
par rapport
à l'exercice 2019

19,5 %
DES COTISATIONS
restent à recouvrer,
légère hausse de
+ 0,5 point



DIRECTRICE GENERALE : MME YMANE ALIHAMIDI-CHANFI

REDACTION : M. RIFAY ABDOU BOINA, CHARGE D'ETUDES SOCIO-ECONOMIQUES

Sources des données :

Direction comptable et financière – Direction Ressources – Direction prestations – Direction Relation aux entreprises – Service du Contrôle Médical

SIAM / ONDAM – ELISA/FILEASC – ISP/SNV2 – OR SACRAM / FDPR



Centre KINGA, route nationale 1
BP 84 - 97600 Mamoudzou
Tél. : 0269 - 61 - 91 - 91
E-mail : pfs.cssm@css-mayotte.fr

www.cssm.fr